



Les billets à capital protégé ont toujours la cote

Ces dernières années, le marché des billets à capital protégé a beaucoup évolué. Sa popularité a emmené les institutions à faire preuve de plus en plus de créativité dans le développement de ces produits.

Patrick Lachapelle CA, GPC

Au départ, ces produits étaient simplement liés à des indices et n'étaient pas négociables avant l'échéance du billet. Au fil du temps les termes des

billets ont diminué. Auparavant, les termes de 10 ans étaient proposés, aujourd'hui des termes de 5 à 8 ans sont plus courants. De plus, la plupart des billets sont négociables 6 mois à 1 an suite à leur mise en marché. L'investisseur a alors la possibilité de vendre avant le terme pour prendre des profits et investir ailleurs en cours de route.

Les éléments déterminant le rendement des billets ont changé au cours des années. On retrouve des billets liés à des portefeuilles fixes ou gérés. Les portefeuilles incluent des éléments nouveaux. Outre les actions, les obligations et les indices, on peut y retrouver des marchandises tels des ressources naturelles et des devises. La diversification est plus grande.

Une autre caractéristique innovatrice a fait son apparition dernièrement. Le rendement final est déterminé en fonction des éléments les plus performants du portefeuille. Ainsi, les éléments les plus performants seront plus importants dans la détermination du rendement du billet. Ceci augmente les chances de succès pour l'investisseur.

La détermination du rendement des billets peut aussi être effectuée en fonction de moyenne annuelle ou bien entre la valeur finale et la valeur initiale des éléments constituant le portefeuille. Une moyenne annuelle protégera contre les baisses subites avant l'échéance. Alors que la différence entre la valeur finale et la valeur initiale permettra le plein rendement des éléments composant le portefeuille.

La concurrence accrue dans ce marché a permis une évolution rapide de ce type de produits. La flexibilité est plus grande et la part des bénéficiaires des institutions qui les mettent en marché est plus faible. Par contre, les produits sont plus complexes. Une analyse approfondie est de mise pour éviter les mauvaises surprises. N'oubliez pas que **le capital protégé ne signifie pas un rendement garanti.**

Pour vous y retrouver.....consultez un expert !

Billets à capital protégé à répartition maximale systématique de rendement (SMART)

Série 2, échéant en février 2013



◆ Conservateur SMART

◆ Équilibré SMART

◆ Croissance SMART

Faits saillants du placement

Prix d'émission 100\$ CA le billet

Date d'émission 22 février 2006

- Le capital à l'échéance est protégé par la Banque Nationale
- Procure le rendement maximal parmi les trois portefeuilles de référence
- Potentiel de rendement illimité à l'échéance
- Durée de 7 ans
- Portefeuilles de référence diversifiés dans l'ensemble des quatre classes d'actifs les plus courantes (actions, obligations, ressources naturelles et devises)
- Un marché secondaire hebdomadaire sera maintenu dès l'émission
- Admissible au REER

Allocation d'actifs

L'allocation d'actifs est la décision la plus importante qu'un investisseur doit prendre pour diminuer son risque par le biais de la diversification tout en maximisant son rendement. Chaque portefeuille SMART répond à ce besoin en regroupant dans les 4 classes d'actifs les plus courantes, un total de 11 éléments de classe d'actifs.

Concept SMART

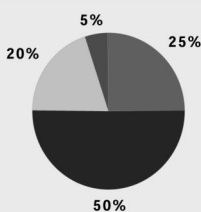
À la fin de l'horizon de 7 ans, le billet SMART fournit systématiquement le meilleur rendement des trois portefeuilles de référence tout en protégeant le capital.

Éléments de classe d'actifs

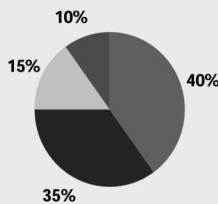
Exposition à 11 actifs globalement diversifiés

ACTIONS	S&P/TSX 60	RESSOURCES NATURELLES	Pétrole
	S&P 500		Aluminium
	DJ Euro Stoxx 50		Cuivre
	Nikkei 225		
OBLIGATIONS	iUnits Indice obligations	DEVISES	\$US par \$CA
			Euro par \$CA
			Yen par \$CA

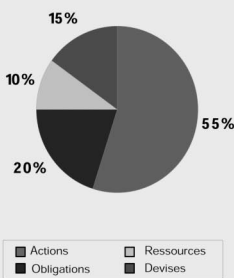
Conservateur SMART



Équilibré SMART



Croissance SMART



Ce document est à titre d'information seulement. Toutes variations de rendement des actifs formant les portefeuilles de référence, auront un impact direct sur le montant du rachat à l'échéance. Les billets sont un placement à capital protégé à l'échéance. L'information complète à l'égard de l'émission des billets est contenue dans un document d'information qui est disponible sur demande et qui sera fourni aux investisseurs. Les investisseurs potentiels devraient aussi consulter le document d'information avant d'investir dans les billets.

« S&P/TSX 60® » et « S&P 500® » sont la propriété intellectuelle (y compris les marques de commerce) de The McGraw-Hill Companies, Inc. et sa division Standard & Poor's. « DJ Euro STOXX 50® » est la propriété intellectuelle (y compris la marque de commerce) de Nikkei 225® est la propriété intellectuelle (y compris la marque de commerce) de Nikkei Keizai Shinbun, Inc. Tous ces indices sont utilisés sous licence. Les billets ne sont pas parrainés, endossés, vendus ou promus par l'un des concédants de licence et aucun des concédants de licence n'a de responsabilité à cet égard.



**FINANCIÈRE
BANQUE
NATIONALE**

**Patrick Lachapelle CA
Conseiller en placement**

Tél.: 1-800-363-8016 • Rés.: (450) 227-0263

www.patricklachapelle.ca

